

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 29 septembre 2023

N°35/Communauté d'agglomération

Rapport d'activité 2022 de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Le vendredi 29 septembre 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 21 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA

Représentés : Mme Mariam CISSE-DOUCOURE par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Géraldine MEDDA par M. Cédric PLANCHETTE, Mme Hakima BIDEHADJELA par Mme Laetitia KILINC, Mme Carmen BOGHOSSIAN par Mme Véronique CHAINIAU, M. Hervé ZILBER par M. Jean-Pierre IBORRA, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

Absents excusés : Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Mohamed ANAJJAR, Mme Virginie SALIBA, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Absent :

M. le Maire informe que conformément à l'article L.5211- 39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président d'un établissement public de coopération intercommunale doit adresser au maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique.

Dans ce cadre, le Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France a transmis à la Commune de Villiers-le-Bel, le rapport d'activité de l'établissement pour l'année 2022.

M. le Maire précise que ce rapport s'articule autour des thèmes suivants :

1. COHÉRENCE : DONNER DU SENS COMMUN À L'ACTION

Le socle institutionnel et la gouvernance

- Portrait de l'agglomération
- Des moyens d'agir
- Une uniformité des supports et des méthodes
- Une solidarité au-delà des frontières

2. CONNAISSANCE : ENRICHIR LE DIAGNOSTIC POUR MIEUX AGIR

Mieux connaître le territoire et ses acteurs

- Le défi de l'attractivité économique

- Le défi de l'attractivité résidentielle
- Le défi de la mobilité à toutes les échelles
- Le défi de l'inclusion sociale et de la cohésion territoriale

3. EFFICIENCE : ENGAGER DES ACTIONS ADAPTÉES AUX BESOINS DU TERRITOIRE

Actions terrain en matière de mobilité, logement, développement durable

- Rayonnement du territoire
- Des dispositifs pour favoriser l'accès au logement pour tous
- Favoriser la mobilité
- Encourager le développement durable

4. PRÉSENCE : DES SERVICES DE LIEN ET DE PROXIMITÉ

Interactions avec les partenaires, usagers, habitants

- Des dispositifs d'inclusion
- Un accompagnement au numérique pour les entreprises et les habitants
- Encourager le développement des commerces de proximité
- Au service des habitants
- Sortir

En conséquence, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de la communication du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, pour l'année 2022.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

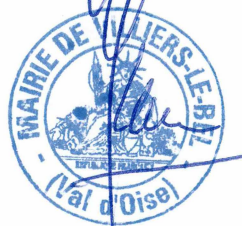
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-39 et suivants,

PREND ACTE de la communication au Conseil Municipal, du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, pour l'année 2022.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 31 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Djida DJALLALI-TECHTACH

Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : 1 2 OCT. 2023
Transmission en Sous-préfecture le : 1 2 OCT. 2023